

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER CONVERTIBLE ESG **(compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS)**

(Actions P : Code ISIN : FR0010771055)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure (nette de frais) à celle du Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis), pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans.

La stratégie d'investissement mise en œuvre est discrétionnaire et consiste à sélectionner (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) des obligations convertibles (dont convertibles subordonnées, jusqu'à 100% de l'actif net, et convertibles contingentes (ou « Cocos »), dans la limite de 10% de l'actif net), échangeables et titres assimilés libellés en euro, admis principalement à la négociation sur un marché d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), du Royaume Uni et de la Suisse, et émis indifféremment par des sociétés ou Etats principalement de la zone EEE, du Royaume Uni et de la Suisse afin de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres.

La sélection des titres est effectuée à partir d'analyses micro économiques et macroéconomiques, internes ou externes recueillies par la société de gestion.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

L'actif du compartiment est exposé (principalement en direct et de manière accessoire via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions (et titres assimilés) de toutes natures libellées en Euro et dont les émetteurs sont indifféremment des personnes de droit privé ou de droit public. Le compartiment peut investir son actif dans tous les secteurs économiques.

Les émissions peuvent être notées ou non par des agences de notation. Les titres Haut rendement ou de la catégorie « spéculative » en dessous de BBB - (échelle Standard & Poors ou Moody's ou Fitch ou par l'analyse de la société de gestion) sont inclus dans le périmètre d'investissement sans restriction d'investissement.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -2 à 8.

Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de crédit, d'actions et de volatilité à titre d'exposition, de couverture et d'arbitrage, en fonction de ses anticipations.

Le portefeuille pourra détenir des actions dans la limite de 10% maximum de l'actif net soit en investissement en direct soit lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange.

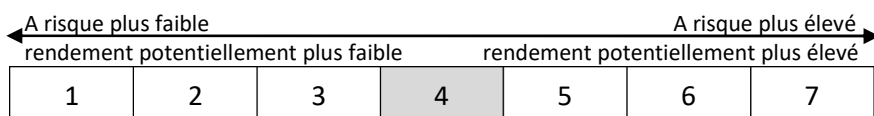
En principe, le compartiment n'est pas exposé au risque de change.

Le compartiment capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les propriétaires d'actions P.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité du compartiment (volatilité inférieure à 10%).

Ce compartiment est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés des obligations convertibles.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM comprenant des obligations privées ou publiques ou en titres dits spéculatifs (haut rendement). En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	1,5%
Frais de sortie :	2,5%*
Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.	
* : dont 1% uniquement en cas de rachat d'un actionnaire supérieur à 10% de l'actif net. Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1.57%**
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance***	15% TTC de la surperformance d compartiment par rapport à l'indicateur de référence. Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis).

** : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au **31 décembre 2021** ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de performance au **30 juin 2022** (la période de référence de calcul de la commission de surperformance étant différente de l'exercice comptable) : **0.30%**

Le 01.07.2021 : l'indicateur de référence a changé, le Refinitiv Focus Europe Hedged EUR (coupons réinvestis) en remplacement de « Exane ECI Euro ».

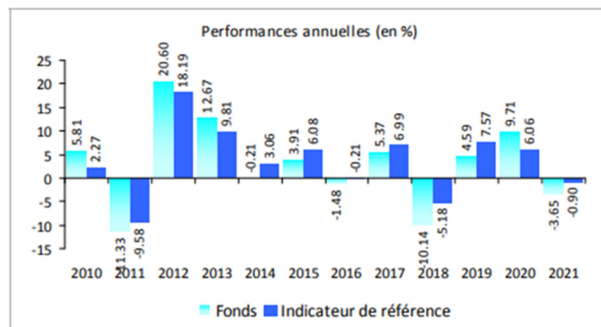
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le internet www.spgestion.fr.

*** Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence."

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. La performance du compartiment est calculée coupons nets réinvestis, comme celle de l'indicateur de référence. Les frais courants et la commission de performance prélevés ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée et de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances passées ont été évaluées en Euro.

L'OPCVM a été créé en 1997 ; les actions P le 13/08/2009, compartiment de la Sicav Schelcher Prince Investissements depuis le 12/10/2018.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72, rue Pierre Charron - 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet www.spgestion.fr.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr.

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories d'actions de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72, rue Pierre Charron - 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **27/10/2022** pour les actions P du compartiment SCHELCHER CONVERTIBLE ESG de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS.